FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Article 31, Annexe II et ses modifications 2015/830.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Cyclohexane

N° de produit 9258, 5412, 8026, 8104, 8706, 5278, 9027, 6720

Identificateur supplémentaire

Désignation chimique:	Cyclohexane
Formule chimique:	C6H12
Numéro d´identification UE	601-017-00-1
N° CAS	110-82-7
N°CE	203-806-2
N° d'enregistrement REACH	01-2119463273-41-XXXX

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Application à des fins de laboratoire, de recherche et de production.
Usages déconseillés: Non déterminé.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Avantor Performance Materials Poland S.A.
Sowinskiego 11str., 44-101 Gliwice,
Poland

Téléphone: 48 32 239-20-00
Télécopie :: 48 32 239-23-70

Personne à contacter: Product Information Compliance
E-mail: export@avantormaterials.com SDS: SDS@avantormaterials.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence: CHEMTREC: (33)-975181407

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit a été classé selon la législation en vigueur.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Dangers Physiques		
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
Dangers pour la Santé		
Irritation cutanée	Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique	Catégorie 3	H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Risque d'Aspiration	Catégorie 1	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Dangers pour L'environnement		
Risques aigus pour l'environnement aquatique	Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'Étiquetage

Contient: Cyclohexane



Mention d'Avertissement: Danger

Déclaration(s) de risque:
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de Prudence

Prévention:
P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233: Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention:
P301+P310: EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331: NE PAS faire vomir.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P337+P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P370+P378: En cas d'incendie: Utiliser de l'eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
Cyclohexane	50 - <100%	110-82-7	203-806-2	01-2119463273-41-XXXX	Aucune information disponible.	#

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.
Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

Généralités: Consulter un médecin en cas de malaise. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.1 Description des premiers secours

Inhalation: Transporter à l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec la Peau: Laver au savon et à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contact oculaire: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Ingestion: Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Effet narcotique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Dangers: Aucune information disponible.

Traitement: Les symptômes peuvent être à retardement. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers d'Incendie Généraux: Liquide et vapeurs inflammables.

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés: Éviter tout jet d'eau direct, qui disperserait et étendrait le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Les vapeurs peuvent provoquer un incendie instantané ou s'enflammer de façon explosive. Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme. Éviter l'accumulation de vapeurs et de gaz à des concentrations explosives. La chaleur peut provoquer l'explosion des récipients.

5.3 Conseils aux pompiers

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Garder au frais les récipients exposés à l'incendie à l'aide d'un jet d'eau. L'eau peut s'avérer inefficace dans la lutte contre l'incendie. Lutter contre l'incendie depuis un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela n'entraîne pas de risque.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:	ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Maintenir à distance le personnel non autorisé. Rester en amont du vent. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter les vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.
6.2 Précautions pour la Protection de l'Environnement:	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:	En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Absorber le déversement avec de la vermiculite ou toute autre matière inerte, puis placer dans un récipient à déchets chimiques. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Établir une digue autour de grands déversements pour élimination ultérieure.
6.4 Référence à d'autres sections:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:	NE PAS manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit contre la lumière directe. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage] antidéflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.
7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Mettre le récipient et l'équipement de transfert à la terre afin d'éviter la formation d'étincelles d'électricité statique. Respecter tous les règlements nationaux, régionaux et locaux de conservation, de manipulation, de distribution et d'élimination des liquides inflammables.
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de Contrôle

Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle

Désignation chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source

Cyclohexane	TWA	200 ppm	700 mg/m3	UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE (12 2009)
	TWA	200 ppm	700 mg/m3	UE. Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle (CSLEP), Commission européenne - CSLEP (2014)
	VME	200 ppm	700 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (01 2008)
	VLE	375 ppm	1.300 mg/m3	La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques (07 2012)

Valeurs de DNEL

Composant critique	Type	Voie d'exposition	Avertissements sanitaires	Remarques
Cyclohexane	Employés	Inhalation	Local, à long terme; 700 mg/m3	Neurotoxicité
			Systémique, à court terme; 700 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale		Local, à court terme; 412 mg/m3	Irritation des voies respiratoires.
			Systémique, à court terme; 412 mg/m3	Neurotoxicité
			Local, à long terme; 206 mg/m3	Toxicité à doses répétées
		Oral	Systémique, à long terme; 59,4 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
	Employés	Inhalation	Systémique, à long terme; 700 mg/m3	Neurotoxicité
	Population générale		Systémique, à long terme; 206 mg/m3	Toxicité à doses répétées
		Dermal	Systémique, à long terme; 1186 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
	Employés		Systémique, à long terme; 2016 mg/kg bw/day	Toxicité à doses répétées
		Inhalation	Local, à court terme; 700 mg/m3	Neurotoxicité
		yeux	effet local;	Aucune donnée disponible
	Population générale		effet local;	Aucune donnée disponible

Valeurs de PNEC

Composant critique	Milieu environnemental	Valeurs de PNEC
Cyclohexane	Station d'épuration	3,24 mg/l
	Aquatique (eau de mer)	0,207 mg/l
	Aquatique (eau douce)	0,207 mg/l
	Sédiments (eau douce)	3,627 mg/kg
	Sédiments (eau de mer)	3,627 mg/kg
	Terre	2,99 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles Techniques Appropriés: Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Informations générales:	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable. Une douche et une douche oculaire devront être disponibles au lieu de travail. Utiliser un dispositif de ventilation antidéflagrant.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection de la peau	
Protection des Mains:	Matière: Gants de protection chimique
Autres:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Mesures d'hygiène:	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Assurer l'accès à une douche oculaire et à une douche de sécurité.
Contrôles environnementaux:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	
État:	Liquide
Forme:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	Forte odeur de pétrole/solvant
Seuil olfactif:	Aucune information disponible.
pH:	Aucune information disponible.
Point de congélation:	6,47 °C
Point d'ébullition:	80,7 °C
Point d'éclair:	-18 °C (Closed Cup)
Taux d'évaporation:	2,6 (ether=1)
Inflammabilité (solide, gaz):	Classe IB Liquide inflammable
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	8,4 %(V)
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	1,3 %(V)
Pression de vapeur:	12,92 kPa (25 °C) 103 hPa (20 °C)
Tension de vapeur (air = 1):	2,98 Air=1
Densité:	0,78 g/ml (20 °C)
Densité relative:	0,7781 (20 °C)
Solubilités	
Solubilité dans l'eau:	0,055 g/l (25 °C)
Solubilité (autre):	Aucune information disponible.
Coefficient de partition (n-octanol/eau):	3,44

Température d'auto-inflammabilité:	260 °C
Température de décomposition:	Aucune information disponible.
Viscosité:	Aucune information disponible.
Propriétés explosives:	Aucune information disponible.
Propriétés comburantes:	Aucune information disponible.

9.2 AUTRES INFORMATIONS

Poids moléculaire:	84,18 g/mol (C6H12)
Teneur en COV:	Directive 2004/42/CE: 780 g/l ~100 % (calculé)
Énergie minimale d'ignition:	0,22 mJ

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
10.2 Stabilité Chimique:	Ce produit est stable dans des conditions normales.
10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
10.4 Conditions à Éviter:	Chaleur, étincelles, flammes.
10.5 Matières Incompatibles:	Comburants forts.
10.6 Produits de Décomposition Dangereux:	La décomposition thermique peut dégager des oxydes de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Contact avec la Peau:	Provoque une irritation cutanée.
Contact oculaire:	Aucun connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.
Ingestion:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingestion

Produit:	LD 50 (Rat): 29.820 mg/kg

Contact avec la peau

Produit:	LD 50 (Lapin) > 2.000 mg/kg

Inhalation

Produit:	LC 50 (Rat, 4 h): > 5540 ppm LC 50 (Rat, 4 h): > 32.880 mg/m3

Toxicité à dose répétée

Produit:	Aucune information disponible.

Corrosion ou Irritation de la Peau:
Produit: Provoque une irritation cutanée.

Blessure ou Irritation Grave des Yeux:
Produit: Provoque une irritation des yeux.

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée:
Produit: Pas peau, ni un sensibilisant respiratoire.

Mutagénicité des Cellules Germinales

In vitro
Produit: Aucun composant mutagène identifié

In vivo
Produit: Aucun composant mutagène identifié

Cancérogénicité
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction
Produit: Aucune information disponible.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique
Produit: Inhalation – vapeurs: Effet narcotique., Irritation des voies respiratoires.

Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées
Produit: Aucune information disponible.

Risque d'Aspiration
Produit: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Autres Effets Néfastes: Aucuns connus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Informations générales: Contient une substance potentiellement dangereuse pour l'environnement.

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Poisson
Produit: Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)
Cyclohexane — LC 50 (Bluegill (Lepomis macrochirus), 96 h): 24,99 - 44,69 mg/l
LC 50 (Fathead minnow (Pimephales promelas), 96 h): 3,961 - 5,181 mg/l

Invertébrés Aquatiques
Produit: EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0,9 mg/l

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 0,9 mg/l

Toxicité chronique

Poisson

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Aucune information disponible.

Invertébrés Aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Aucune information disponible.

Toxicité pour les plantes aquatiques

Produit:	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Aucune information disponible.

12.2 Persistance et Dégradabilité

Biodégradation

Produit:	Aucune donnée de dégradabilité du produit n’est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Aucune information disponible.

Rapport DBO/DCO

Produit	Aucune information disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de Bioaccumulation

Produit:	Aucune donnée sur la bioaccumulation n’est disponible.

Substance(s) spécifiée(s)

Cyclohexane	Facteur de Bioconcentration (BCF): 242 Sédiment aquatique Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 31 - 102 Sédiment aquatique Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 167 Sédiment aquatique Cyprinus carpio, Facteur de Bioconcentration (BCF): 37 - 129 Sédiment aquatique

12.4 Mobilité dans le Sol:	Ce produit est insoluble dans l'eau et se disperse à la surface de l'eau.

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l’environnement

Cyclohexane	Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:	Indisponible.
Cyclohexane	Aucune information disponible.
12.6 Autres Effets Néfastes:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
12.7 Informations supplémentaires:	Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations générales: Aucune information disponible.

Méthodes d'élimination: Le rejet, le traitement et l'élimination peuvent être soumis à des lois nationales, régionales ou locales. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1 Numéro ONU:	UN 1145
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° de danger (ADR):	33
Code de restriction en tunnel:	(D/E)
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

RID

14.1 Numéro ONU:	UN 1145
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies	CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IMDG

14.1 Numéro ONU:	UN 1145
14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies:	CYCLOHEXANE
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport	
Classe:	3
Étiquettes:	3
N° d'urgence:	F-E, S-D
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

IATA

14.1 Numéro ONU:	UN 1145
14.2 Nom de transport complet:	Cyclohexane
14.3 Classe(s) de Danger pour le Transport:	
Classe:	3
Étiquettes:	3
14.4 Groupe d'Emballage:	II
14.5 Dangers pour L'environnement:	Oui
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non déterminé.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC: Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Règlements UE

Règlement (CE) nº 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

L'emballage doit être étiqueté de façon visible, lisible et indélébile comme suit :
Ce produit ne doit pas être utilisé dans des conditions de ventilation insuffisante.
Ce produit ne doit pas être utilisé pour poser de la moquette.

Désignation chimique	N° CAS	Concentration

Cyclohexane	110-82-7	100%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 2012/18/EU (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Cyclohexane	110-82-7	100%

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants: aucune

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Cyclohexane	110-82-7	100%

Figurant sur la liste des candidats des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) Contient: Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste des candidats

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

Statut aux inventaires:

AICS:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
DSL:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
IECSC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ENCS (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
ISHL (JP):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
KECI (KR):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
INSQ:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
NZIOC:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
PICCS (PH):	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TCSI:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
TSCA:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.
EU INV:	Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Informations de révision: Sans objet.

Références

PBT	PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Principales références de la littérature et sources de données: Les sources d'informations utilisées pour l'élaboration de la présente fiche de données de sécurité contiennent un ou plusieurs parmi les résultats suivants, provenant d'études toxicologiques effectuées en interne ou par les fournisseurs, de même que des informations provenant du Réseau de données toxicologiques (TOXNET), de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA), de dossiers sur les substances, de monographies de l'IARC (CIRC), du programme national d'études toxicologiques des États-Unis, de l'agence pour l'enregistrement des substances toxiques et des maladies associées, d'autres fabricants élaborant des fiches de données de sécurité et le cas échéant, d'autres sources.

Texte des mentions H dans les sections 2 et 3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations de formation: Aucune information disponible.

Date de Publication: 23.11.2020

FDS n°:

Avis de non-responsabilité: Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité (FDS) ont été préparées à la base de données jugées exactes à la date de cette FDS. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR PERFORMANCE MATERIALS ("AVANTOR") DECLINE EXPRESSEMENT TOUTE DECLARATION ET GARANTIE QUI SOIENT EN RAPPORT AVEC LES INFORMATIONS CI-INCLUSES, VISANT, SANS RESTRICTIONS, EXACTITUDE, EXHAUSTIVITE, ADAPTATION A UN USAGE OU UNE FIN, VALEUR MARCHANDE, NON-INFRACTION, PERFORMANCE, SECURITE, APTITUDE ET STABILITE. La FDS a été conçue comme guide pour le personnel dûment formé décrivant usage, gestion, stockage et élimination appropriés du produit auquel elle se rapporte, sans être pourtant exhaustive. Il est recommandé aux utilisateurs des produits d'Avantor de faire leurs propres tests et d'exercer leurs propres jugements afin de déterminer la sécurité, l'aptitude, l'usage, la gestion, le stockage et l'élimination convenables de chaque produit et de chaque produit conjugué en fonction de leurs propres fins et utilisations. DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, AVANTOR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE, ET L'ACQUISITEUR PAR LE FAIT D'UTILISER DES PRODUITS D'AVANTOR ACCEPTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE AVANTOR NE SERA TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, INDIRECT, IMPREVU, PUNITIF OU CONSECUTIF, Y COMPRIS, SANS RESTRICTIONS, PERTE DE BENEFICES, ATTEINTE A LA REPUTATION, RAPPEL DE PRODUITS OU INTERRUPTION D'ACTIVITE.